



VILLE DE GASSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le : vingt-sept mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Grégory HERMELIN, Karim JERIBI, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	17
votants	20

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI,
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,
Monsieur Karim JERIBI à Monsieur Anthony AMSTER.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	31/03/2025
et de la publication sur le site internet	
le :	31/03/2025

Membre(s) absent(s) :

*Madame Solène PESCH,
Madame Mélanie CASCANT.*

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/11	OBJET : DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES CFU 2024
-----------------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, rappelle au conseil municipal que le Maire préside, de droit, le conseil municipal. Par dérogation au principe de droit par le maire, le conseil municipal doit ELIRE un président pour le débat et le vote du compte financier unique.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une désignation mais bien d'une élection. Cette élection du président de séance lors du débat et du vote du CFU doit donc être formalisée par une délibération spécifique.

Elle précise que si l'ordre du jour comprend d'autres sujets que le vote du CFU, elle conserve son rôle de présidente sur ces sujets.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/11 DU 27 MARS 2025 (SUITE)

Il est donc proposé au conseil municipal d'élire un(e) président(e) spécial(e) pour le débat et le vote du compte financier unique, exercice 2024, du budget principal et du budget annexe de l'office de tourisme,

Madame le Maire appelle à candidature au poste vacant d'Adjointe au Maire.

- Sont candidats : Madame Agnès MARTIN

Madame le Maire procède au vote à mains levées :

Nombre de votants : 17
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 11

- Madame Agnès MARTIN a obtenu 17 voix

Madame Agnès MARTIN, adjointe au Maire, est élue à l'UNANIMITÉ, Présidente de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques de la commune et de l'Office de Tourisme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE